

SPA MOINS DE 2 000 L.

Fiche informative



L'Épiphanie

Spa : Bain à remous ou cuve thermique destiné à la baignade d'une capacité **inférieure à 2 000 litres**.

*Prendre note que les **spas de capacité supérieure à 2 000 litres** sont inclus à la fiche « Piscine creusée ».

INSTALLATION D'UN SPA

Ce qu'il faut savoir :

L'installation d'un spa privé extérieur de moins de 2 000 litres ne nécessite pas de permis mais des règles doivent être respectées.

Faire la différence :

Plusieurs types de spas sont offerts, la présente fiche traite des spas de **moins de 2 000 litres**.

Les **spas gonflables** ne sont pas régis par le règlement de zonage en vigueur puisqu'ils sont considérés temporaires.

Les **spas de nage**, sont inclus à la fiche informative sur les piscines creusées, puisqu'un permis est nécessaire.



Spa de moins de 2 000 litres



Spa gonflable



Spa de nage (+ de 2 000 litres)

AMÉNAGEMENT

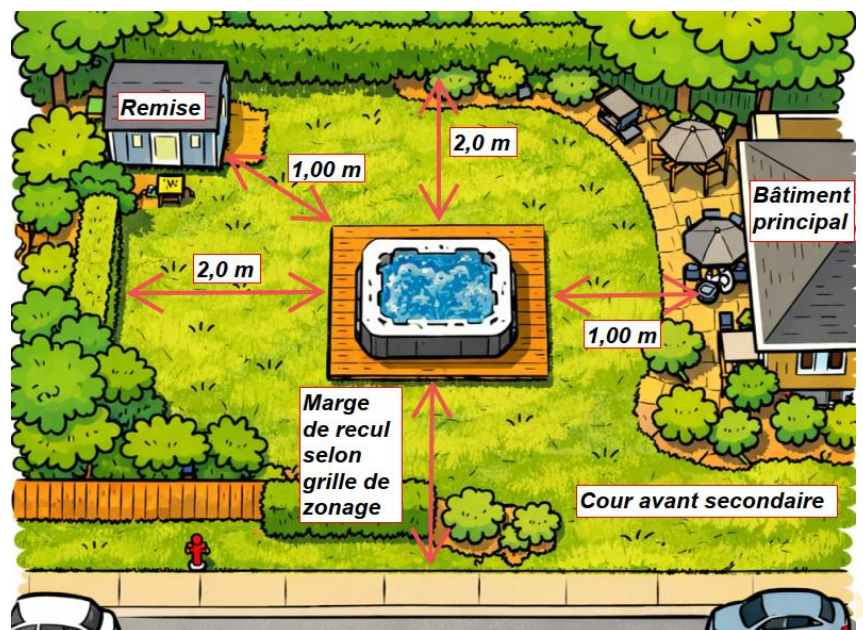
Où peut-on installer un spa?

Emplacement permis :

- Cour arrière;
- Cour latérale;
- Cour avant secondaire : voir distances à respecter;
- Cour avant.

Distances minimales à respecter :

- → Toutes lignes de lot : 2 mètres;
- → Ligne avant secondaire : marge de recul applicable;
- → Bâtiment principal : 1 mètre;
- → Autre construction complémentaire : 1 mètre.



Quantité et superficie :

- Maximum : **1 spa** et **1 sauna** extérieur par terrain;
- Superficie : La superficie d'occupation **totale** des constructions complémentaires ne doit pas excéder **7%** du terrain et être inférieure à la superficie du bâtiment principal.

RÈGLES GÉNÉRALES IMPORTANTES

Lors de l'installation de votre spa (moins de 2 000 litres), il est important de se rappeler :

- La demande d'un certificat d'autorisation **n'est pas nécessaire** si votre spa contient moins de 2 000 litres;
- Ne pas installer votre spa à l'intérieur d'une **servitude**;
- **Respecter** l'emplacement permis et les distances minimales;
- Le spa doit être muni d'un **couvercle rigide** possédant un dispositif de sécurité empêchant son ouverture;
- Le couvercle doit être maintenu **fermé** lorsque le spa n'est pas utilisé.



Cette fiche informative, élaborée par le service de l'urbanisme, a pour but de faciliter la compréhension de la réglementation applicable. Les informations fournies sont indicatives et n'ont aucune valeur juridique. En cas de contradiction, la réglementation prévaut. Pour des renseignements personnalisés, contactez le service de l'urbanisme par courriel à urbanisme@lepiphanie.ca ou par téléphone au **450 588-5515**.